

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



49316
Distr.
LIMITEE

E/CN.14/LU/ECOP/L.1
le 26 octobre 1965

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion sous-régionale sur la Coopération
économique en Afrique de l'est
Lusaka, 26 octobre - 6 novembre 1965

DECLARATION D'OUVERTURE

du

Secrétaire exécutif

L'origine de la présente conférence remonte à la mission préliminaire de 1963 sur la coordination industrielle en Afrique de l'est, à la suite de laquelle les pays d'Afrique de l'est ont décidé, au cours de la sixième session, de tenir à Lusaka une réunion sur la coordination économique. Cette décision a été confirmée à la septième session. Entre temps, les travaux avaient commencé dès 1964. A la septième session, la Commission a décidé également que des réunions analogues devraient avoir lieu dans chacune des trois autres sous-régions; elles seront convoquées à Léopoldville, Tanger et Niamey en février, avril et mai 1966, respectivement.

L'ordre du jour présenté à la Conférence (E/CN.14/LU/ECOP.1/Rev.1) est divisé en trois parties: la première section contient des propositions relatives à l'établissement et au fonctionnement d'un système intergouvernemental d'intégration à l'échelon sous-régional; la section II se rapporte à l'industrie; et la section III à d'autres éléments de l'intégration économique.

Je suggérerais que les travaux de la présente réunion soient centrés sur les sections I et II et, dans cette optique, vous trouverez peut-être commode de constituer deux comités pléniers. Le premier étudierait les points des sections I et III de l'ordre du jour et le second les points de la section II. Cette organisation serait d'autant plus commode que le premier comité serait le précurseur, dans le cadre du système proposé par le secrétariat - et j'en parlerai plus loin - du conseil des ministres et des premier, troisième et quatrième comités, tandis que le second sera le précurseur du deuxième comité. Il serait peut-être souhaitable également que le premier comité établisse un sous-comité de planificateurs, ce qui donnerait suite à la résolution 145(VII) adoptée à la septième session.

La décision de créer des institutions intergouvernementales pour organiser la coopération économique dans chacune des sous-régions de l'Afrique repose sur un certain nombre de considérations que vous connaissez bien. Je ne mentionnerai que celles dont l'importance est la plus évidente. Les pays africains ont toujours été d'avis que l'avenir économique auquel le continent aspire ne peut être assuré que si les entraves à l'expansion économique imposées par des frontières politiques d'origine historique peuvent être neutralisées grâce à la coordination des efforts de développement des différents États. L'Afrique peut aspirer au plus haut degré de progrès économique et social si les ressources des pays qui la composent peuvent être mises en commun et utilisées dans un effort coopératif de développement.

Il s'est avéré que pour atteindre ce but, nous devons procéder par étapes. La première consistera à rapprocher les économies des pays voisins constituant les diverses zones naturelles du continent et de constituer au sein de chaque zone, aux points les plus avantageux, des entreprises multinationales qui fourniront aux pays les produits et les installations qu'ils seraient dans l'impossibilité de se procurer individuellement par leurs propres moyens. Il ressort de facteurs d'ordre physique autant que politique qu'en répartissant le continent en quatre sous-régions, nous pourrions constituer des unités économiques de dimension commode et rentable dans un grand nombre de pays, sinon dans tous.

Les pays de chaque sous-région doivent apprendre à coordonner leurs politiques économiques et leurs activités de développement. Ils doivent s'entendre sur un certain nombre de projets qui assureront le progrès de l'ensemble de la sous-région. Et ils doivent créer des organismes capables d'assurer la mise en oeuvre de ces projets selon un calendrier établi. Les pays de chaque sous-région devront arriver à des arrangements garantissant, dans toute la mesure du possible, que la forme de développement qu'ils auront choisie est la plus économique, la plus rentable et la plus dynamique, compte tenu des ressources naturelles de la sous-région et de ses possibilités d'acquérir les connaissances, le patrimoine et les institutions économiques nécessaires. Ils devront également s'assurer - ce qui n'est pas moins important - que tous les pays de la sous-région bénéficieront des progrès accomplis selon un plan établi d'avance, et qu'en participant aux arrangements sous-régionaux, ils verront s'ouvrir des perspectives économiques bien plus favorables que celles sur lesquelles ils pourraient compter sans une coopération de cet ordre.

La coopération systématique appliquée sur une grande échelle au développement économique est un domaine d'activité nouveau pour les pays africains. En fait, dans le monde entier, l'intégration économique entre pays indépendants et souverains est un concept dont les avantages n'échappent à aucune intelligence, mais dont les hommes d'Etat et les économistes ont une expérience pratique limitée. En outre, il est évident qu'un processus de développement intégré comparable à celui

que les pays de l'Afrique de l'est sont actuellement invités à adopter, ne donnera pas de résultats visibles avant longtemps et, dans cette période intermédiaire, provoquera une succession ininterrompue de problèmes et de possibilités, prévus aussi bien qu'imprévus. Nul ne peut fournir d'avance une formule universelle qui permette au processus de se dérouler sans encombre. Ce que nous devons faire, c'est établir un système permanent grâce auquel les gouvernements pourront se consulter régulièrement et prendre des décisions fondées sur la compréhension des intérêts nationaux et le sens de la solidarité africaine.

Les décisions à prendre pour assurer le développement à long terme des pays de la sous-région mettent en jeu les fonctions essentiellement propres à chaque gouvernement. L'avenir des populations devant qui les gouvernements sont responsables dépend de ces décisions. Aussi doivent-ils savoir exactement ce que seront leurs obligations, leurs avantages et leurs droits aux termes de cet accord de coopération. D'autre part, la coopération intergouvernementale en vue du développement économique est une notion si nouvelle que chaque gouvernement souhaitera conserver, dans ce domaine important, le libre exercice de ses responsabilités nationales. Les suggestions contenues dans le document E/CN.14/LU/ECOP/8 relatives à l'établissement de mécanismes intergouvernementaux en Afrique de l'est procèdent du souci de respecter les vœux des pays de la sous-région, dans la mesure où le secrétariat a pu les identifier, concernant les principes essentiels qui devront régir la coopération économique. La Conférence est invitée à se prononcer sur un ensemble de principes. L'accord fait sur ce point, il sera peut-être bon de prendre des dispositions en vue d'intégrer ces principes dans un traité formel entre les pays de l'Afrique de l'est, aux termes duquel serait constituée une communauté économique de l'Afrique de l'est.

Le secrétariat recommande que ce traité prévoit un organisme consultatif intergouvernemental composé de ministres, renforcé par quatre organes techniques principaux chargés des problèmes les plus importants liés à une action conjointe. Le secrétariat suggère que soit constitué un conseil des ministres responsable de l'administration du traité et de la négociation des accords finals sur toutes les propositions concrètes relatives au développement coopératif. Il suggère en outre que ce conseil des ministres bénéficie, pour les questions de politique générale, des avis d'un comité économique constitué par des planificateurs des pays de la sous-région. Ce comité devra également préparer les négociations au sein du conseil des ministres ou entre le conseil et les gouvernements ou d'autres organismes, et, dans l'immédiat, traiter de tous les aspects de la coopération économique qui ne seraient pas du ressort des comités spéciaux. Le secrétariat suggère encore que des organes techniques constitués par des spécialistes soient consacrés notamment à l'industrie, aux transports et aux communications, et au commerce - domaines dans lesquels, à partir des études effectuées jusqu'ici, les pays de la sous-région pourront vraisemblablement passer au plus tôt à des décisions et à une action concrètes.

Dans le domaine de l'industrie, les documents dont la présente conférence est saisie fournissent une base grâce à laquelle les pays de l'Afrique de l'est pourront entreprendre immédiatement d'établir les dossiers techniques nécessaires à la création d'un certain nombre d'industries, qui auront à desservir la sous-région tout entière ou divers groupements d'Etats constituant des marchés acceptables pour un établissement unique. Toutefois, qu'il me soit permis de souligner que le développement industriel dans la sous-région doit être orienté vers la mise en place d'industries petites et moyennes aussi bien que vers l'implantation de grandes industries. Dans le cas surtout des petites industries, l'avantage principal qu'apportera l'adhésion à des institutions de ce genre découlera très certainement du fait que la création d'une vaste zone de débouchés, analogue à celle qui pourrait englober la Communauté économique de l'Afrique de l'est, où vivraient près de 70 millions d'habitants, stimulerait considérablement les développements économiques nationaux, dont les perspectives sont incertaines quant à leur aptitude à subsister économiquement, en même temps qu'elle leur offrirait des ouvertures.

La coopération économique se trouvera renforcée dans la sous-région si les biens, les capitaux et les cadres de direction jouissent d'une liberté de mouvement totale entre les pays de la sous-région, condition à laquelle devra s'ajouter une mobilité plus grande de la main-d'oeuvre. Il existe d'ores et déjà des réseaux de transport qui embrassent les pays de l'ancienne Afrique orientale britannique et de l'ancienne Fédération de Rhodésie et du Nyassaland. Il conviendra de raccorder les réseaux actuels, puis il faudra relier les autres pays de la sous-région à ces réseaux, de manière à mettre en place une partie de l'infrastructure indispensable à une économie véritablement sous-régionale. Il faudra également installer entre les pays membres de la communauté des moyens de télécommunications modernes, qui favoriseront et leurs échanges et leurs industries. Le Comité des transports et communications qui est envisagé pourra prendre immédiatement les décisions requises pour épauler ensuite, avec le concours des pays, la mise en place d'un certain nombre de liaisons nettement indispensables, nécessaires d'ores et déjà pour desservir l'ensemble actuel des échanges et de la production. A mesure que les emplacements des nouvelles industries et des nouvelles entreprises agricoles qui entrent dans le cadre du développement se trouveront arrêtés grâce à des accords sous-régionaux, il faudra établir de nouvelles artères de transport et prolonger celles qui existent. Il importe tout particulièrement que les progrès qui seront réalisés dans le développement d'un réseau de transport prennent une avance suffisante sur le développement de l'agriculture et de l'industrie pour que l'expansion économique dans la sous-région se déroule régulièrement, sans à-coups.

La réalité de la communauté économique de l'Afrique de l'est devra aussi se manifester par le resserrement des relations commerciales qui se développeront entre les pays de la sous-région. Les nouvelles entreprises qui seront créées dans tous les domaines, agriculture, industrie, énergie électrique, transports et télécommunications, doivent avoir la garantie d'être économiquement viables, par le jeu d'accords commerciaux appropriés leur permettant de profiter pleinement des échanges de biens et de services dans les limites géographiques du marché sous-régional. On pourrait donc suggérer que les pays de la sous-région aboutissent sans tarder à un accord relatif aux principes fondamentaux du régime commercial qui subsistera entre eux sous la forme de l'institution essentielle et centrale de la communauté économique.

Toutefois, il me faut souligner avec force que c'est aux gouvernements de la sous-région eux-mêmes qu'incombera la responsabilité de la création et de la gestion des institutions intergouvernementales appelées à favoriser le développement de la sous-région. Certes, la CEA et les autres institutions des Nations Unies se feront un devoir d'aider les gouvernements à entreprendre les tâches concrètes, à tendre vers les objectifs, quels qu'ils soient, sur lesquels ils se seront accordés. Mais il importe d'admettre sans équivoque que les négociations qui doivent permettre de définir ces tâches et de les accepter de concert, comme aussi de définir les efforts à déployer dans le sens de l'exécution sont nettement du ressort des gouvernements eux-mêmes.

A l'heure actuelle, il n'est ni possible, ni même réellement nécessaire, que les gouvernements de la sous-région mettent sur pied une sorte d'organisme officiel destiné à assurer le fonctionnement de la Communauté économique. On se bornera à suggérer que les pays de l'Afrique instituent un groupe de quatre hauts fonctionnaires, dont chacun assurera le secrétariat d'une des principales sections du programme de travail de la Communauté.

La Section II se divise en trois parties. Les deux premières parties comprennent une série d'études sur les industries lourdes et les industries légères. A mon sens, je ne pense pas que vous ayez intérêt à examiner ces documents dans tous leurs détails au cours de la présente conférence. Leur ensemble constitue une série complète d'études et d'enquêtes concernant la quasi-totalité des branches industrielles qui pourraient être implantées en Afrique. Ces documents ont été établis au cours des douze derniers mois à peu près par le secrétariat et par des consultants, parmi lesquels des spécialistes mis à la disposition de la CEA par certains des pays donateurs avec lesquels ont été conclus des accords bilatéraux; je tiens à leur exprimer ici nos remerciements les plus sincères. Je suis convaincu toutefois que vous voudrez examiner en détail les documents de la Partie II, consacrés au financement des industries et aux codes d'investissement, à la recherche industrielle et à la normalisation, et, tout spécialement, le document qui, par une synthèse des études particulières, dégage des propositions de base détaillées applicables au développement industriel intégré dans la sous-région et fait ressortir les avantages, directs ou indirects, que tous les pays en retireront.

Les principes avancés en faveur du développement industriel coordonné de la sous-région impliquent la nécessité d'accroître le produit intérieur brut qui devra atteindre plus de 10 milliards de dollars des Etats-Unis en 1975, contre un peu moins de 5,5 milliards en 1961. Pendant toute la période considérée, la moyenne du taux annuel de croissance serait alors de 4,5 pour 100, étant bien entendu qu'entre 1964 et 1975 il dépasserait 5 pour 100. Ce n'est pas faire preuve d'une ambition exagérée que d'arrêter ce chiffre de 4,5 (ou 5) pour 100. La production industrielle brute augmentera de quelque 3,5 milliards de dollars, la valeur ajoutée de plus de 1,3 milliards de dollars, l'emploi passant de 550.000 à 650.000 salariés. L'investissement en capital fixe nécessaire sera supérieur à 3,5 milliards de dollars. Dans le cas de certaines industries, la production optimale se situe à un niveau très élevé, si bien qu'on ne propose qu'un nombre limité d'usines, et même une seule parfois, pour la sidérurgie, par exemple, les engrais, la rayonne de viscosse et le polyéthylène.

On démontre dans ces documents qu'un système intégré est indispensable, et non pas seulement dans le cas des grandes industries comme la sidérurgie, les engrais, la viscose. Des groupes importants, comme les textiles, le vêtement, les produits pharmaceutiques, les comestibles, se caractérisent par la multiplicité des produits définitifs, si bien qu'il n'y a pas un pays dans la sous-région qui, par ses propres moyens, puisse espérer produire dans des conditions viables plus qu'une partie de ses propres besoins. Cette sujétion pourrait être plus grave dans le cas des petits pays, moins grave, d'ailleurs, pour d'autres.

Un autre élément propice à la coopération apparaît dans la diversité des importations industrielles actuelles, lesquelles, souvent, ne sont même pas enregistrées complètement dans les statistiques de maints pays. Ces articles importés ne représentent les uns et les autres qu'un volume absolu réduit, mais ils sont assez nombreux pour devenir une source importante d'industrialisation, à condition que le problème soit abordé sur le plan sous-régional. Un document consacré aux petites industries dégage les possibilités qui existent dans ce domaine.

Toutes les propositions, dans tous leurs détails, tiennent compte des avantages de la spécialisation internationale portant sur tous les produits d'une industrie ou sur un ou deux produits essentiels dans le cadre d'une industrie. On s'est efforcé délibérément de faire apparaître les conditions dans lesquelles une industrie ou les branches d'une industrie peuvent être réparties entre les pays de la sous-région, pour le plus grand avantage de tous. Ces propositions, le secrétariat ne les a pas formulées dans un esprit d'affirmation dogmatique. C'est qu'il en soit, on peut espérer montrer, peut-être même démontrer que chaque pays connaîtrait avec un système de ce genre une expansion plus rapide que s'il se lançait dans la planification de son industrie sur une base strictement nationale. Simultanément, des dispositions sont prises pour assurer aux pays les plus faibles une expansion plus rapide que celle des autres, afin de contrebalancer les tendances à l'inégalité.

A l'heure actuelle, les pays de la sous-région ont élaboré leurs plans de développement indépendamment les uns des autres. S'ils acceptent un plan sous-régional de développement industriel analogue à celui qui a été proposé, il faudra que les plans nationaux de développement soient aménagés en conséquence.

Les documents relatifs au financement ont pour objet de faire ressortir qu'un effort considérablement plus grand doit être déployé pour accroître les moyens de financement intérieur et que la chose est possible. En deuxième lieu, il montre que les capitaux extérieurs sont nécessaires en énormes quantités, spécialement pendant les premières étapes de l'exécution. En outre, si l'on entend empêcher que le fardeau de la dette ne s'accroisse pour atteindre des niveaux prohibitifs, il faudra accroître la proportion des subventions par rapport aux emprunts. A cet égard, pour contenir tout alourdissement de la dette, il faudra étudier sur une base sous-régionale la création d'industries d'exportation et l'extension de celles qui existent déjà.

Il y aura lieu de déployer des efforts spéciaux pour augmenter la capacité d'absorption des pays les plus faibles; il conviendrait que ce soit l'objectif prioritaire de l'aide étrangère. Cette entreprise implique des finances intérieures et des recettes fiscales importantes, une stabilité générale, la création de moyens pourvoyant au service de la dette, une amélioration de l'infrastructure, grâce en particulier à la formation d'un personnel de toutes catégories.

Un des documents examine tous les aspects du problème important que pose la nécessité d'attirer des capitaux étrangers en faveur du développement, et aussi les progrès réalisés récemment dans ce domaine, tels que la Convention de la Banque internationale pour le règlement des dépôts destinés à l'investissement, le plan proposé par l'OCDE pour garantir multilatéralement les investissements étrangers contre les risques autres que commerciaux et le plan que la Banque internationale met au point pour la compensation des capitaux réservés au développement. L'application des plans sous-régionaux de développement industriels proposés ne pourra qu'accroître dans une large mesure la rentabilité des investissements et, par conséquent, attirer davantage les investissements étrangers.

Un autre document recommande la création de trois nouveaux instituts dans le domaine des recherches industrielles; ils seraient voués respectivement aux denrées alimentaires, aux métaux et à l'industrie mécanique légère, aux fibres, au caoutchouc et aux plastiques; en même temps, l'Institut de recherches sur le bâtiment et la construction qui existe actuellement en Ethiopie, l'EATRO et les Laboratoires de recherches sur les matériaux et d'essais des matériaux, qui existent actuellement au Kenya, seraient repris à son compte par un Conseil est-africain de recherches et d'études industrielles, qui les administrerait et établirait leurs programmes. Il est probable que s'il était sollicité, le Fonds spécial des Nations Unies prêterait son concours pour le lancement de ce projet. Un autre document est consacré à la création d'un Institut sous-régional de normalisation, qui pourrait s'ajouter aux instituts précédents; ses fonctions essentielles consisteraient à coordonner les travaux des organismes nationaux de normalisation et à procéder à des études sur la normalisation. Cet éventuel institut sous-régional pourrait en outre coordonner les travaux des organismes multi-nationaux qui existent ou qui sont envisagés, par exemple l'Association de normalisation de l'Afrique du centre et l'institut que l'on pourrait créer pour coiffer le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.

Avant d'en finir sur l'industrie, il y a lieu de signaler un dernier point. Pour qu'il soit possible de créer des industries multi-nationales et des industries sous-régionales, il sera indispensable, eu égard aux différences considérables que l'on observe entre les législations industrielles et commerciales, de négocier une convention destinée à définir les caractéristiques communes des entreprises de l'Afrique de l'est.

Les documents énumérés à la Section III de l'Ordre du jour ont un caractère essentiellement général. Au cas où vous désiriez les examiner pendant la Conférence, c'est le premier Comité plénier proposé qui pourra s'en charger dans les meilleures conditions.

Le secrétariat de la CEA poursuit ses travaux sur les différents sujets énumérés qui font l'objet de la Section III de l'ordre du jour. Si nous en sommes sollicités, nous serons en mesure l'an prochain de participer aux travaux du Conseil des Ministres chargé de la coopération économique en Afrique de l'est et de ses comités auxiliaires.

A la suite de la Conférence sur les transports aériens qui a eu lieu l'an dernier à Addis Abéba, nous étudions la possibilité de regrouper les compagnies de transport aérien de l'Afrique de l'est. De même, une étude sur les transports maritimes en Afrique de l'est est presque achevée. Dans le cadre d'une série d'études relatives aux raccordements des réseaux de transport intérieurs de groupes de pays africains qui sont entreprises par l'intermédiaire, en grande partie, de groupes de spécialistes mis à notre disposition par certains des pays qui aident les pays africains au titre d'accords bilatéraux, nous espérons être en mesure avant le milieu de l'an prochain de présenter des propositions détaillées à l'intention de l'Afrique de l'est. En ce qui concerne le Plan de télécommunication conjoint UIT/CEA, les travaux se poursuivent.

Un développement sous-régional intégré ne saurait reposer, bien entendu, sur la seule industrie; comme l'indique la communication E/CN.14/LU/ECOP/6, un document de travail important consacré aux perspectives de l'offre et de la demande de denrées alimentaires en Afrique de l'est sera établi en 1966. Dans la sous-région, l'agriculture continue d'être l'activité économique la plus importante, employant les deux tiers de la population et pourvoyant à plus de 40 pour 100 du produit intérieur brut. Les possibilités offertes à des économies sur les importations comme à des recettes supplémentaires en devises sont très larges. Compte tenu de la croissance démographique, accompagnée d'une augmentation des revenus, les quantités de produits alimentaires disponibles doivent augmenter. Il y a lieu de ne pas perdre de vue que, selon les prévisions, la population de l'Afrique de l'est doit s'accroître de quelque 24 millions d'habitants en 1975, par rapport en 1961 et que les emplois nouveaux créés par l'industrialisation ne pourront offrir des débouchés qu'à une fraction de ces habitants supplémentaires. Le développement industriel implique aussi le développement agricole. L'épargne n'est pas absorbée; bien au contraire elle s'accroît et contribue aux activités de l'industrie manufacturière. Enfin, la spécialisation agricole est largement possible dans la sous-région.

Si nous y sommes invités, nous sommes prêts, eu égard aux décisions prises pour favoriser le développement intégré de l'agriculture et l'industrie, à étudier d'une manière approfondie un code possible définissant les règles appelées à régir un marché commun englobant toute l'Afrique de l'est. Ce code comprendrait des propositions relatives à des tarifs provisoires intérieurs et extérieurs, à un tarif commun définitif et aux problèmes s'y rapportant. Nous sommes également disposés à aborder les problèmes que pose la coopération monétaire et fiscale en Afrique de l'est, y compris l'élaboration d'un code commun d'investissement.

L'énergie est un autre domaine qui se prête en Afrique de l'est à un développement intégré. Le pétrole a déjà fait l'objet d'un document et nous étudions actuellement le problème de l'énergie électrique.

Il y a également beaucoup à faire en ce qui concerne la main-d'oeuvre et la formation et là encore la coopération serait profitable. Nous avons diffusé deux documents à ce sujet et sommes prêts à poursuivre nos travaux.

Outre ce qui reste à faire dans les domaines que j'ai indiqués, de nouvelles tâches se présenteront à nous si nous voulons traduire dans la réalité les propositions présentées à la Conférence en vue du développement industriel. Les études que nous avons effectuées ont un caractère essentiellement préliminaire. La prochaine étape consistera dans des études sur les possibilités de réalisation économiques et techniques, sur l'implantation et sur le financement. Ces travaux dépasseront largement les ressources en main-d'œuvre et en argent dont disposent les pays d'Afrique de l'est et le secrétariat de la CEA. Nous pouvons toutefois solliciter l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies, de l'Association internationale pour le développement et d'autres organismes internationaux de financement, ainsi que des donateurs prêts à fournir une aide bilatérale. Nous sommes disposés à travailler avec chaque gouvernement et, plus particulièrement, avec l'organisme intergouvernemental qui pourrait être créé, pour mettre au point rapidement un plan d'action détaillé et complet.

Je vous demanderai de préciser, avant la fermeture des débats, toutes les formes d'assistance que vous souhaiteriez que la CEA vous apporte ou obtienne d'autres sources pour le compte de la nouvelle organisation de la coopération en Afrique de l'est que, j'espère, vous allez créer.

Je croirais bon enfin de souligner certains points relatifs aux tâches que nous allons nous fixer :

- 1) Ni l'Organisation des Nations Unies, ni ses institutions spécialisées, ni la Commission économique pour l'Afrique ne doivent être considérées comme remplaçant les gouvernements coloniaux et il ne saurait être question de les tenir pour responsables de la lenteur des progrès des Etats nouvellement indépendants. Une des caractéristiques de l'indépendance est que seul est responsable le gouvernement au pouvoir. L'Organisation des Nations Unies et les autres organismes internationaux sont pleinement conscients de la tâche redoutable à laquelle doivent faire face les Etats qui ont récemment accédé à l'indépendance et ils sont tout prêts à leur apporter leur appui, mais le Ciel n'aidera que ceux qui s'aident eux-mêmes.
- 2) La coopération économique internationale ne peut se substituer à l'effort national. En d'autres termes, c'est à chaque pays que revient l'initiative du progrès économique. Une fois définis les objectifs et les projets particuliers de chaque pays, il sera possible, dans un effort de coopération, de les coordonner avec ceux des autres participants. Nous sommes ici pour harmoniser les intérêts de tous les pays de la sous-région et pour mettre au point un programme répondant à leurs besoins.

- 3) Il est possible d'aboutir dans l'immédiat à des avantages en maintenant des relations avec les pays non-africains plus avancés. Les pays africains ont besoin de devises pour financer leur développement économique mais ils doivent réaliser un équilibre entre une dépendance perpétuelle et un programme d'investissements capable de conduire à une transformation fondamentale des structures. Les difficultés auxquelles se sont heurtés les promoteurs de la Zone de libre échange de l'Amérique latine doivent nous mettre en garde. Le Mexique, par exemple, trouve plus d'avantages directs à développer ses relations commerciales avec les Etats-Unis qu'avec ses voisins d'Amérique latine. Pendant un certain temps, les coûts de production et de transport justifieront sans doute difficilement l'implantation en Afrique d'industries destinées à concurrencer celles des pays plus avancés. Je demande instamment aux participants à cette conférence de ne pas perdre de temps à discuter de la participation de certains pays africains au Marché commun ou au système préférentiel du Commonwealth. Il est plus profitable d'aborder ces problèmes de façon pragmatique. Si de nos débats se dégagent des conclusions concrètes, nous serons en mesure de régler plus tard les difficultés.
- 4) Les documents présentés à la Conférence sont particulièrement instructifs pour les sociétés industrielles étrangères qui seraient tentées d'encourager certains pays à s'obstiner à la sauvegarde de leurs intérêts nationaux immédiats. C'est ainsi que l'intégration de l'industrie automobile en Amérique latine est actuellement en butte à l'opposition de sociétés étrangères qui y possèdent des installations de production ou d'assemblage et y disposent de marchés locaux garantis. On a estimé que pour desservir l'ensemble de l'Amérique latine il ne fallait pas plus d'une ou deux usines d'automobiles, or, il existe actuellement 40 usines réparties entre six pays et appartenant à des sociétés étrangères. Toutes fonctionnent évidemment au-dessous de leur capacité. Il pourrait en aller de même en Afrique dans presque tous les domaines principaux qui feront l'objet des débats de cette conférence.
- 5) Des difficultés se posent dans le domaine technique, qui ne sont pas insurmontables. La pénurie de main-d'oeuvre pourra constituer un handicap lorsque nous devrons faire face aux réalités concrètes de la situation. Il y a aussi le problème du financement. J'ai déjà mentionné les difficultés que pourront provoquer les intérêts étrangers. Mais je crois que le problème le plus grave reste celui de la lutte que nous devons mener contre l'égoïsme national et individuel.